

DÉCISION N°2024-058

Objet : Programmation et engagement du FEADER dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LEADER Durance Provence 2014-2020

La Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération,

Vu le Code Général de collectivités territoriales,

Vu la Convention tripartite signée le 3 novembre 2016 entre la structure porteuse du GAL Durance Provence, l'Autorité de Gestion des fonds européens et l'Agence de Services et de Paiement, ainsi que son avenant,

Vu la délibération n°17 du conseil communautaire du 28 mars 2017 portant sur le pilotage, l'animation, la gestion administrative et financière du programme LEADER Durance Provence 2014-2020,

Vu la délibération n°07 du conseil communautaire du 12 janvier 2022 portant sur la délégation confiée à Mme la Présidente sur le portage du GAL Durance Provence 2014-2020,

Vu l'arrêté n°116-20220314 portant sur la délégation de fonctions à Mme Sandrine COSSERAT dans les domaines de la transition écologique et citoyenne, des gens du voyage et de la gestion administrative et financière du GAL Durance Provence,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Le Comité de Programmation LEADER Durance Provence, instance décisionnelle du programme, s'est réuni à plusieurs reprises afin de sélectionner, de programmer et d'attribuer les subventions LEADER des dossiers suivants :

Porteur de projet	Projet	Montant FEADER programmé	Date attribution	Date compte-rendu	Date convention	Date notification convention
MFR Bléone-Durance	Réussir autrement	11 730,58 €	17/11/2023	20/11/2023	29/12/2023	29/12/2023
Association Point rencontre	Supérette sociale, solidaire écoresponsable	59 404,94 €	17/11/2023	20/11/2023	29/12/2023	29/12/2023
Espace Collaboratif Equitable	Numérique : mieux comprendre pour mieux utiliser	17 508,58 €	17/11/2023	20/11/2023	18/04/2024	18/04/2024
Maison commune	Cuisine solidaire et participative	30 374,94 €	17/11/2023	20/11/2023	29/12/2023	29/12/2023
Commune de Volonne	Volonne-Village de pleine santé	47 288,89 €	17/11/2023	20/11/2023	18/04/2024	18/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2024

Application agréée E-legalite.com

Graines de Cultures	Diagnostic de territoire alimentaire et foncier partagé sur le carrefour Durance-Provence	13 754,86 €	31/01/2024	12/02/2024	18/04/2024	18/04/2024
Provence Alpes Agglomération	Festival de la BD	9 765,26 €	31/01/2024	12/02/2024	29/08/2024	29/08/2024
Provence Alpes Agglomération	Changement du schéma de pré-collecte et de collecte des Ordures Ménagères sur le secteur de collecte de Château-Arnoux-Saint-Auban	72 000,00 €	31/01/2024	12/02/2024	16/09/2024	16/09/2024
Hôtel de plein air l'Hippocampe	Améliorer la gestion des déchets au camping-faire évoluer les comportements et les pratiques	52 715,29 €	31/01/2024	12/02/2024	23/02/2024	23/02/2024
SAS Villa medea	Équipement pour le maintien de l'autonomie des seniors	15 895,53 €	31/01/2024	12/02/2024	23/02/2024	23/02/2024
Espace collaboratif équitable	Média contributif de l'Économie Sociale et Solidaire	16 478,22 €	31/01/2024	12/02/2024	23/02/2024	23/02/2024
Provence Alpes Agglomération	Elaboration d'un schéma directeur cyclable sur le secteur moyenne Durance	14 774,40 €	31/01/2024	12/02/2024	16/09/2024	16/09/2024
Maison commune	Commune Bouteille : structuration de la filière de réemploi des contenants en verre	23 833,41 €	31/01/2024	12/02/2024	13/03/2024	13/03/2024

ARTICLE 2 : La convention d'attribution est le document juridique d'attribution de la subvention FEADER. Elles peuvent faire l'objet d'avenants. Les avenants suivants ont été signés :

Porteur de projet	Projet	Date avenant	Date notification avenant	Motif de l'avenant
Commune de L'Escale	Etude d'avant-projet pour la réalisation de parcours de découverte senteurs et patrimoine	29/12/2023	29/12/2023	Modification du calendrier d'exécution
Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance	Valorisation de sentiers de randonnée : circuits de découverte du patrimoine et de la biodiversité	12/02/2024	12/02/2024	Modification du calendrier d'exécution
Commune de Volonne	Volonne Zéro Déchet Zéro Plastique	22/04/2024	22/04/2024	Modification du calendrier d'exécution

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2024


Application agréée E-legalite.com

SAS Lumi'iN	Démonstrateur de station de borne de recharge véhicule électrique issue de l'énergie solaire locale	19/06/2024	19/06/2024	Modification du calendrier d'exécution
Fabriquerie	Fabriquerie	28/06/2024	28/06/2024	Modification du calendrier d'exécution

ARTICLE 3 : Les dossiers de mise en œuvre d'un projet de coopération font l'objet d'une convention spécifique signée par l'ensemble des partenaires et des GAL concernés : l'accord de coopération. Le projet de coopération « Comm'une Bouteille : structuration de la filière de réemploi des contenants en verre » porté par la Maison Commune a été concerné par ce document, qui a été signé le 11/03/2024.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif de Marseille (situé au 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

<p>PUBLIE LE : 26 NOV. 2024</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° :</p>	<p>FAIT A DIGNE-LES-BAINS, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE</p> <p>LA Présidente,</p>  <p>Patricia GRANET-BRUNELLO</p>
--	--

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AI-004-200067437-20241125-DECISION_24

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AI-004-200067437-20241125-DECISION_24